

Assecs à Lusseray : l'intervention et la position de DSNE !

Le 20 janvier, un bénévole de l'association a contacté DSNE pour signaler la mise à sec des fontaines de Lusseray, suite au démarrage des pompages vers les retenues de substitution proches. DSNE, en lien avec les acteurs locaux et d'autres associations, a réagi contre cette atteinte à l'environnement.

L'alerte

Lundi après-midi, le 20/02, nous avons été informés par un bénévole DSNE, des assecs de Lusseray après remise en service du pompage pour remplir les retenues de substitution. Nous avons alerté le service de l'Etat concerné par courriel et par message téléphonique. Dans la foulée, à l'occasion d'une réunion interassociative, l'information a été transmise aux associations présentes dont la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Mardi 21/02, la préfecture, suite aux interventions associatives, a publié un arrêté interdisant tout pompage pour remplir les réserves de substitution et une réunion de crise a été très rapidement organisée par la DDT pour ce mercredi.

Le traitement du problème avec la réunion du 22/02/17

François-Marie Pellerin a participé, pour DSNE, à la réunion organisée par la DDT avec les acteurs concernés par les assecs de Lusseray en lien avec les pompages de remplissage des retenues de substitution.

A noter la réactivité de l'Administration suite aux alertes des associations de protection de l'environnement et de la Fédération de pêche.

La réunion a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements organisationnels et techniques.

Les échanges ont été constructifs, chaque partie ayant la volonté que ne se reproduise plus ce type d'atteinte à l'environnement.



© M. Ricaud

Communiqué de presse

CONTACT PRESSE

Yanik Maufras

Président de l'association

mail : yanik.maufras@wanadoo.fr

tél (DSNE) : 05 49 73 37 36

La sécheresse met à l'épreuve les textes administratifs et la réactivité des décideurs. La réflexion devra s'élargir pour améliorer et ajuster les mesures à prendre lors des périodes de pénurie d'eau qui ne sont plus seulement estivales.

L'arrêté du 21/02 reste d'actualité en attendant les résultats des propositions d'amélioration qui seront soumises au Préfet.

Cette atteinte à l'environnement aura débouché sur quelques points positifs tels que l'alerte associative, la rapidité dans la réponse administrative, la volonté de tous les acteurs de gérer au mieux la ressource.

Il faut intégrer cet événement (causes, conséquences, actions correctives) dans le travail de déposition en cours pour l'enquête publique concernant les 19 retenues du bassin Sèvre Niortaise / Mignon.

L'association reste à votre disposition pour répondre à vos questions, n'hésitez pas à nous contacter.

